



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

28^e séance plénière

Lundi 5 octobre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

En l'absence du Président, M. Semakula Kiwanuka (Ouganda), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Rapport du Secrétaire général (A/53/1)

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes saisis d'un document très important et utile du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Il contient des informations et des observations importantes et, plus nécessaires encore, des vues sur la situation internationale et sur la coopération internationale actuelles. Il aborde aussi le rôle et les priorités futurs de l'Organisation et les difficultés auxquelles elle fait face à l'heure actuelle. Ce sont là des éléments très utiles pour tous les États Membres, en particulier ceux qui ne peuvent être largement représentés au sein des différents organes de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale. Je suis certain que le rapport du Secrétaire général, ainsi que les rapports préparés par le Secrétariat au titre de chaque point de l'ordre du jour, aideront les délégations à mener à bien leurs travaux au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

En mentionnant les autres rapports préparés par le Secrétariat pour la présente session de l'Assemblée générale, je pense plus particulièrement à la «Liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale» (A/53/100). Ce rapport, préparé de façon exemplaire et consciencieuse par le Secrétariat, est extrêmement utile pour préparer les délégations, préalablement à la session et durant ses travaux. Le fait que chaque représentant garde ce précieux document à portée de la main, avec la Charte des Nations Unies et le règlement intérieur de l'Assemblée générale, témoigne de son importance et de son utilité.

La République de Macédoine fait siennes les vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que «les nations grandes et petites doivent faire face à des responsabilités et à des difficultés nouvelles» et ses observations sur «l'imprévisibilité et la surprise sont devenues notre lot» (A/53/1, par. 1).

La cinquante-troisième session de l'Assemblée générale a pour tâche primordiale de nous éclairer sur les perspectives qu'offrira le XXI^e siècle en ce qui concerne les relations et la coopération internationales et d'atténuer les incertitudes et les surprises. Cela doit s'appliquer à tous les domaines de notre activité, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, ainsi que dans le domaine du renforcement du respect du droit international. Afin d'obtenir

des résultats dans ce contexte, les activités de l'Assemblée générale devraient être ciblées et bien coordonnées avec celles que mènent d'autres organes des Nations Unies. Ici, le rôle du Secrétaire général est considérable. Il est satisfaisant de constater qu'il s'est acquitté de ses fonctions avec succès, au bénéfice de l'Organisation et de tous ses États Membres.

Aux fins d'améliorer la situation internationale future, il faudrait entamer et mener à bien de nombreuses activités au sein des Nations Unies, dans les autres organes internationaux et au niveau national. La mondialisation de la planète nous contraint à trouver des solutions mondiales. Dans ce processus, qui devrait être rationnel, on ne peut éviter d'établir des priorités internationales et nationales. Le fait est que ce sont les petits pays, en transition ou non, qui sont le plus gravement touchés par la dégradation des relations internationales et par la montée des incertitudes du présent. Dans cette perspective, il n'est pas difficile de faire valoir que la priorité de la présente session de l'Assemblée générale devrait être la prévention de tous les conflits, le règlement de ceux qui font actuellement rage et le renforcement de la coopération économique mondiale, en tenant compte non seulement de l'économie des plus grands pays, mais également des difficultés que rencontrent dans leur économie nombre de pays en développement et de pays en transition petits et faibles.

Étant donné la nature de la politique étrangère de mon pays, l'importance des déclarations faites par le Secrétaire général aux paragraphes 43 et 44 de son rapport doit être soulignée. Le déploiement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies à nos frontières nord et ouest depuis 1992, lorsque la République de Macédoine n'était pas encore Membre de l'ONU, doit être considéré comme un succès de la diplomatie préventive de l'ONU, du Secrétaire général et du Conseil de sécurité. Tout effort fait pour contribuer à la stabilité de la région est nécessaire et est apprécié à sa juste valeur.

À l'heure actuelle, la stabilité dans notre région dépend grandement de l'évolution de la situation au Kosovo et au Metohija. Il y a quelques jours, le Ministre des affaires étrangères de la République de la Macédoine a souligné à cette tribune combien il était urgent de trouver un règlement politique. Il est grand temps d'oeuvrer en ce sens.

En signalant les problèmes qui se posent dans la région où se trouve mon pays, il m'importe de souligner deux questions qui préoccupent vivement mon pays et d'autres pays de la région à l'heure actuelle. Il s'agit d'abord de l'intégration de nos économies dans l'économie de l'Union

européenne et ensuite de notre pleine adhésion aux institutions euratlantiques. Des progrès sur ces deux questions prioritaires pourraient contribuer grandement à la stabilité dans notre région. Toute hésitation pourrait par contre engendrer des incertitudes et des problèmes.

Le Président assume la présidence.

Tout au long de son rapport, le Secrétaire général se penche sur les thèmes actuels, sur les nouveaux rôles que les organisations multilatérales pourraient être amenées à jouer et sur l'Organisation que nous souhaiterions voir instaurer au siècle prochain. Comme lui, nous estimons que l'Assemblée du millénaire offrira une occasion unique et utile qui permettra de préciser cette vision. En essayant de nous accorder sur une vision commune, il conviendrait de prendre en compte les intérêts et le respect mutuel de tous les États Membres. Notre objectif devrait être de mettre en oeuvre la Charte des Nations Unies. Il conviendrait par ailleurs de renforcer l'utilité de l'Organisation, en particulier celle de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La culture du multilatéralisme devrait également être renforcée. Des accords ayant fait leur preuve devraient servir de base à l'adoption de décisions. Il conviendrait d'aider chaque économie à croître et de renforcer le respect du droit international dans le but, bien sûr, de parvenir à la paix, au développement, à la justice et à l'augmentation de la coopération internationale. Il sera difficile d'imaginer le monde du XXIe siècle sans une Organisation plus efficace.

Par conséquent, la réforme de l'Organisation devrait se poursuivre. Il faut en priorité élargir la portée du rôle que joue l'Assemblée générale dans les problèmes internationaux en adoptant un nouveau dispositif qui soit plus efficace, plus rationnel, plus démocratique et moins coûteux que celui dont nous disposons actuellement. Un nouveau mécanisme qui permettrait à tous les États Membres, grands ou petits, de participer et de contribuer aux activités orientées vers des objectifs précis de l'Assemblée générale s'impose manifestement.

Il est satisfaisant pour ma délégation de noter la manière dont le rapport est structuré. Son utilité s'en trouve renforcée. Nous connaissons les priorités du Secrétaire général. Nous faisons nôtres les vues qu'il a exprimées au sujet des débats qui auront lieu au cours des prochains mois et en 1999, et comme lui, nous espérons qu'ils répondront à nos attentes.

Je saisis l'occasion pour faire quelques brèves observations. Il est temps de commencer à envisager les incidences des armements classiques et des forces armées sur la

paix et la sécurité internationales. On constate, entre autres, une augmentation de la production d'armes classiques, en particulier les armes offensives et les petites armes; une augmentation du trafic d'armes; une augmentation du trafic illicite et une augmentation des forces militaires. C'est là une évolution très dangereuse quand on considère ce qu'il convient de faire pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Chaque pays a le droit de se doter des armes qu'exige sa défense nationale. Cependant, quand leur nombre dépasse ses besoins, un problème de sécurité s'ensuit pour la région et les pays voisins.

La transparence doit être renforcée et des accords de coopération doivent être encouragés. À cet égard, la République de Macédoine a ratifié la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres. Cette Convention constitue selon nous pour la communauté internationale une première et très importante étape dans la lutte contre la prolifération d'armes classiques.

Le terrorisme est un sujet qui nécessite notre attention immédiate. Condamner le terrorisme sous tous ses aspects et manifestations ne suffit pas. Les efforts déployés actuellement contre le terrorisme à l'échelle nationale et internationale devraient être renforcés partout. En luttant contre le terrorisme, nous luttons en même temps contre le trafic illicite de stupéfiants, le blanchiment de l'argent et une multitude de maux sociaux. La création de la Cour pénale internationale aidera également les activités antiterroristes. Nous sommes pour la conclusion d'un instrument international juridique contraignant pour lutter contre le terrorisme.

La croissance et le développement durables sont essentiels pour éliminer la pauvreté et améliorer la situation politique, économique et sociale de chaque pays développé ou en développement. Le renforcement de la démocratisation, le respect de l'État de droit et le respect des droits de l'homme, entre autres choses, dépendent grandement du succès ou de l'échec de ce processus.

Il est donc intéressant de noter que dans son rapport, le Secrétaire général fait part de ses vues sur nombre d'aspects du développement. Ce qu'il dit aux paragraphes 110 et 112 doit selon nous être particulièrement souligné. Mettre les pays en mesure de s'intégrer efficacement et avantageusement dans l'économie mondiale est de l'intérêt de tous. Nul ne saurait bénéficier de la marginalisation d'un pays dans l'économie mondiale. Nous faisons nôtres ses observations qui figurent au paragraphe 234. Il est vrai que la mondialisation est un processus irréversible. Il est également vrai que c'est un phénomène contrôlable. Il conviendrait donc d'exploiter les possibilités concrètes qu'elle offre.

Pour terminer, j'exprime la vive satisfaction de ma délégation tant pour la forme que pour la teneur du rapport du Secrétaire général. Ce sera un guide utile dans les activités que nous menons à la présente session de l'Assemblée générale.

M. Moreno Fernández (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*): Je remercie le Secrétaire général du nouveau rapport qu'il nous a soumis cette année; comme les rapports précédents, il est complet, novateur et bien conçu.

Il est incontestable que plus d'une décennie après la fin de la guerre froide, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation,

«la conjoncture géopolitique héritée d'alors nous demeure assez impénétrable.» (A/53/1, par. 1)

Toutefois, il est également évident que nombre de peuples et de gouvernements qui font aujourd'hui partie de l'ONU sont en butte à la contradiction la plus lourde de conséquences : les riches sont de plus en plus riches et les pauvres sont de plus en plus pauvres. Ces peuples et gouvernements attendent des actes et des changements au sein de l'Organisation et dans le système multilatéral actuel — des changements qui ne devraient pas se limiter à préciser de nouveau et à actualiser les priorités et les structures existantes.

Le processus de réforme, de modernisation et de démocratisation des Nations Unies fait face à un défi grave, qui est profondément enraciné dans la division des pouvoirs et des attributions et dans l'interaction qui existe entre les organes principaux de l'Organisation, en particulier le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Nous convenons avec le Secrétaire général que «dans maintes régions du monde, la paix reste précaire» (A/53/1, par. 17).

L'Organisation a consacré des millions de dollars à des opérations de maintien de la paix, des missions politiques et des missions spéciales. Pourtant, loin d'apporter des solutions aux conflits, dans bien des cas les manifestations et les conséquences de ces conflits se sont aggravées.

Il faut éviter d'élaborer des mesures préventives de l'Organisation en fonction de leurs coûts-avantages. L'ONU ne saurait appliquer une solution standard dans ses travaux sur le terrain, car chaque pays, chaque situation de tension, chaque crise éventuelle et chaque conflit doivent être l'objet d'une analyse, d'un traitement et d'une solution différents.

La résolution 46/59 que l'Assemblée générale a adoptée par consensus confère à l'Assemblée générale l'autorité d'envoyer des missions d'établissement des faits. Cuba espère que les nouvelles initiatives et activités de diplomatie préventive de l'Organisation seront conformes à la lettre et à l'esprit de cette résolution.

Il appartient à l'Assemblée générale de jouer le rôle essentiel qui lui incombe en prenant des initiatives tendant à consolider la paix après les conflits, et, je tiens à le répéter de nouveau, l'approbation des États Membres est un préalable indispensable à leur mise en oeuvre.

Il importe d'assurer la coordination et la transparence entre tous les organes principaux de l'Organisation dans les processus de prise de décisions concernant la préparation de forces en attente, l'établissement de missions spéciales et de bureaux politiques et la création d'états-majors de missions à déploiement rapide.

Le renforcement de la capacité d'intervention rapide de l'Organisation pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne saurait relever exclusivement du Conseil de sécurité.

Au cours des derniers mois, la question du désarmement nucléaire a donné lieu à d'importantes déclarations internationales. Une déclaration qui revêt sans conteste une importance considérable est celle émanant du Mouvement des pays non alignés, qui demande l'organisation d'une conférence internationale, de préférence en 1999, dans le but de parvenir avant la fin de ce millénaire à un accord sur un programme échelonné de désarmement nucléaire dans des délais déterminés.

Dans le domaine du désarmement, le désarmement nucléaire doit figurer au premier plan des priorités. La tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement doit demeurer un objectif à atteindre dès que possible.

D'autre part, le Comité spécial sur les matières fissiles doit négocier une convention qui représentera un progrès concret et réel dans le domaine du désarmement et non simplement une nouvelle mesure de non-prolifération.

L'année 1998 marque non seulement le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais également le cinquième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne. La Déclaration et le Programme d'action de Vienne ont réussi à forger un véritable consensus politique

sur la coopération mondiale dans le domaine des droits de l'homme, qui encourage à reconnaître la diversité de ces droits et consacre la nature interdépendante et l'interrelation entre démocratie, développement et droits de l'homme. Néanmoins, on privilégie de plus en plus les mandats et initiatives en faveur des droits civils et politiques.

Comme beaucoup d'autres États, Cuba estime que la relation d'interdépendance entre le développement et les droits de l'homme qui a été reconnue à Vienne et entérinée maintes fois par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, suppose un lien symétrique. Si l'on insiste pour privilégier une des parties de ce lien, il s'ensuivra une asymétrie qui pourrait remettre en question les bases mêmes du consensus de Vienne.

Par ailleurs, il importe de signaler que l'affirmation selon laquelle on oeuvrerait actuellement «en vue de définir la notion de droit au développement» (*ibid.*, par. 77) suscite l'inquiétude de plusieurs États Membres.

Il n'est plus question de promouvoir des efforts théoriques, mais de favoriser des mesures pratiques et, avant tout, de mobiliser la volonté politique qu'exige l'application des articles de la Déclaration sur le droit au développement.

Nous souscrivons sans réserve à l'avis du Secrétaire général, à savoir que :

«Notre mission de promotion du développement économique et social, surtout celui des pays les plus démunis, est de plus en plus difficile à réaliser.» (*Ibid.*, par. 121)

Les nobles objectifs de l'Organisation dans le domaine du développement sont compromis en raison de la diminution de l'aide publique au développement et, en particulier, des contributions qu'apportent les donateurs traditionnels aux ressources de base de l'ONU, pierre angulaire du système d'activités opérationnelles en faveur du développement.

Les réformes apportées aux secteurs économique et social pas plus que celles adoptées par les fonds et programmes de l'ONU n'ont été suffisantes pour convaincre les donateurs du besoin urgent de sauver le multilatéralisme au nom du développement. Au contraire, nous nous inquiétons de voir que les ressources autres que les ressources de base augmentent parallèlement aux conditions, souvent dissimulées, qui sont imposées à la coopération internationale pour le développement. Il faut préserver la nature

universelle, multilatérale, neutre et non remboursable des activités pour le développement.

Cuba suit de près l'évolution de la phase pilote de la formule de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dont les résultats devront être examinés par les organes intergouvernementaux compétents. Nous considérons l'élaboration dudit cadre comme un exercice qui doit faire appel à la participation la plus large et la plus directe possible des gouvernements des pays bénéficiaires en vue de renforcer la coordination des activités opérationnelles menées sur le terrain. La programmation des ressources doit continuer d'incomber au gouvernements concernés et aux organes directeurs de chaque fonds, programme ou institution spécialisée.

Cette question et d'autres, comme le rôle du coordinateur résident des Nations Unies, doivent donner lieu à un examen approfondi de la part de l'Assemblée générale au cours de la révision triennale de la politique suivie en matière d'activités opérationnelles, qui établit le cadre normatif et juridique pour l'exécution des activités opérationnelles de l'ONU.

Nous avons soigneusement analysé la proposition relative à l'adoption d'un système de budgétisation fondée sur les résultats en tant que notion nouvelle rentrant dans le cadre des nouvelles initiatives de l'Organisation dans les domaines de l'administration et de la gestion. On ne saurait ignorer les changements importants qu'entraînerait une telle proposition et c'est pourquoi nous réitérons qu'il est nécessaire que l'Assemblée générale examine cette proposition de manière exhaustive et approfondie avant de la mettre en application.

Cuba partage la préoccupation exprimée par le Secrétaire général concernant la situation financière très précaire de l'Organisation. Force est de rappeler qu'il incombe au principal contribuant de verser ponctuellement, intégralement et inconditionnellement toutes ses contributions, car ce manquement à ses obligations a constitué et constitue toujours la principale cause de la précarité actuelle de la situation financière de l'Organisation.

Cuba réaffirme qu'elle est disposée à honorer les obligations qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies. La preuve de cet engagement indéfectible ressort des efforts qu'elle a entrepris au cours de l'année écoulée pour réduire notablement sa dette, en dépit de la situation économique difficile qu'elle connaît et qu'aggrave encore, comme on le sait, le blocus économique, financier

et commercial qui nous est imposé par le Gouvernement des États-Unis.

La promotion du respect du droit international, son élaboration graduelle et sa codification ultérieure doivent constituer les objectifs permanents de l'ONU et les principes directeurs qui guident les décisions de ses principaux organes. L'ONU ne doit pas permettre que le droit international demeure l'otage d'intérêts hégémoniques et de prétendues priorités de sécurité nationale de pays puissants. Le droit des traités doit être respecté et appliqué. Il faut enrayer la tendance toujours plus forte que l'on note chez certains États de recourir à des mesures coercitives unilatérales contre d'autres États, en violation flagrante du principe d'égalité souveraine des États et des normes les plus fondamentales du droit international.

Le processus concernant la création d'un système de justice internationale doit être fondé sur le respect de la légalité nationale des États, la reconnaissance du système juridique interne de chaque État et l'application des normes et des principes du droit international. Aucune crédibilité ne pourrait être accordée à une institution pénale internationale si, d'emblée, elle devait être destinée à juger les prétendus fautes, menaces et délits des pays du Sud.

Cuba estime qu'il n'est pas juste de parler maintenant des objectifs que peut atteindre l'Organisation. Il est bien connu que les principaux engagements pris lors des multiples conférences importantes de l'ONU ont été totalement ignorés par la majorité des États Membres de l'ONU qui disposent de ressources financières et économiques, mais auxquels manque la volonté politique nécessaire pour donner une forme concrète à ces engagements. Il ne faut pas que les États les plus puissants de l'Organisation puissent continuer avec ardeur à imposer à d'autres États des modèles de gouvernement mondial. Le respect des principes de diversité des Membres et du caractère universel de l'Organisation doit primer.

L'ONU, bien sûr, a besoin de tenir l'Assemblée du millénaire, mais ce doit être une Assemblée légitime et véritablement démocratique, à laquelle tous les États Membres, sans exception, se sentent invités à participer, dans des conditions égales pour tous, en raison des impératifs de solidarité humaine. Nous avons aussi besoin d'une Organisation qui examine sincèrement comment peut être réduit le déséquilibre croissant que l'on relève dans la répartition du pouvoir dans le monde et qui favorise réellement, au nom de tous, la paix entre les 185 États également souverains.

Les pays en développement espèrent que le multilatéralisme, notamment celui que préconise l'Organisation, facilitera la coopération internationale qui permettra d'amortir les répercussions du processus de mondialisation de type néolibéral qui affecte notre vie dans tous ses aspects, mais qui, étant donné l'orientation qu'il prend, loin d'apporter la prospérité et le bien-être à nos peuples tend à mondialiser le sous-développement, la pauvreté extrême, le chômage et l'instabilité de l'économie mondiale.

Les peuples et les gouvernements des pays en développement veulent être les acteurs conscients d'un véritable processus de mondialisation positive et empêcher ainsi que, au nom de ce processus, nous soient imposés des modèles de développement étrangers aux particularités historiques, culturelles et économiques de nos pays.

M. Salander (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques — le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède — pour exprimer notre position au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

Nous nous félicitons du nouveau format du rapport lui-même et du débat, qui est davantage axé sur les domaines d'activité essentiels de l'ONU. Cela correspond au rôle envisagé par le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, et nous croyons que le rapport et la présentation orale qu'en a faite le Secrétaire général contribuent à la tenue d'un débat plus animé sur le rôle que doit jouer l'ONU dans le monde contemporain.

La cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale a effectivement été une session de réforme. Les réformes institutionnelles que le Secrétaire général a mises en marche tout au long de l'année commencent à porter fruit. La répartition de l'activité en quatre domaines de base — paix et sécurité, coopération pour le développement, questions économiques et sociales internationales et questions humanitaires — a aidé le système des Nations Unies à axer son attention sur les travaux à accomplir. Cela facilitera la coordination des activités de l'ONU et permettra à ses programmes d'avoir un plus grand impact.

La question des droits de l'homme est maintenant considérée comme revêtant une portée universelle. Les pays nordiques attendent avec intérêt les résultats de l'examen des dispositifs relatifs aux droits de l'homme. Il faut espérer que cela contribuera à l'intégration des droits de l'homme dans toutes les activités de l'ONU et au renforcement de la mise en oeuvre des droits de l'homme. La commémoration

de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme doit d'abord et avant tout se faire dans le cadre des activités quotidiennes de nos gouvernements et de nos institutions internationales.

L'intégration dans le système des Nations Unies va aussi de l'avant au plan national. Nous observons déjà des résultats encourageants par suite de l'application de la politique dite «un pays, une ONU», que les pays nordiques préconisent depuis de nombreuses années. L'intégration de la représentation de l'ONU au plan national se révélera être une des plus importantes réalisations de l'actuel processus de réforme, qui se traduira par des améliorations sensibles et une cohérence accrue dans les relations entre le système des Nations Unies et les pays hôtes, ce dont chacun d'entre nous profitera.

L'appui politique et financier accordé par les pays nordiques au multilatéralisme en général et à l'ONU en particulier est bien connu et demeure ferme. Ils continuent de verser au système des Nations Unies de généreuses contributions volontaires à la coopération pour le développement et de fournir d'importantes ressources humaines et financières aux opérations de maintien de la paix. Les activités de l'ONU dans ce domaine spécifique ont été très fructueuses tout au long des 50 années qui se sont écoulées depuis la mise sur pied de la première mission. Les défis contemporains que pose le maintien de la paix diffèrent de ceux du passé. Il doit exister un lien plus étroit entre les réactions d'ordre politique, militaire et humanitaire face aux situations de crise. Il faut renforcer les capacités d'intervention rapide et asseoir le financement du maintien de la paix sur une base collective. Les pays nordiques continueront de contribuer activement au processus de changement actuellement en cours.

Tout en continuant à développer les capacités de maintien de la paix des Nations Unies, il faut s'attacher fermement à accroître la prévention des conflits. Toute une série d'activités complémentaires dans un cadre stratégique devraient être envisagées, des causes profondes d'un conflit jusqu'au déploiement préventif d'une présence des Nations Unies. De nombreuses vies peuvent être épargnées par une action rapide. Ainsi les efforts régionaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sont essentiels et devraient être favorisés.

Cette année restera gravée dans les mémoires comme une année marquée par des événements décourageants dans le domaine nucléaire. En témoignent les essais nucléaires effectués au début de l'année et qui sont en contradiction avec le désarmement international et les efforts de non-

prolifération. Nous ne pouvons qu'engager instamment les pays concernés à signer et ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, sans retard ni condition.

S'agissant du processus de réforme de la gestion, les pays nordiques appuient pleinement le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour faire adopter un système de budgétisation fondée sur les résultats. Nous convenons avec lui que

«L'initiative revêt la plus grande importance en ce qu'aucune autre mesure ne contribuerait davantage à accroître la responsabilité et l'efficacité à l'Organisation.» (A/53/1, par. 9)

Les secteurs publics dans nos propres pays ont aligné les décisions qu'ils ont prises en ce qui concerne les mandats politiques sur leur financement, et les budgets ont été liés aux résultats obtenus depuis plus de 10 ans. Notre expérience a abouti à des résultats prometteurs.

Un système de budgétisation qui s'attachera aux résultats réels des mandats et programmes confèrera une efficacité, une rentabilité, une pertinence et un impact accrus à l'activité de l'Organisation. Je dois souligner qu'il ne s'agit pas de réduire les coûts mais d'utiliser les ressources là où elles ont le plus d'effet.

Durant cette session de l'Assemblée générale, nous poursuivrons également ce processus tout en prenant des décisions importantes sur les initiatives de réforme pour l'environnement.

L'adoption à Rome, cette année, du Statut de la Cour pénale internationale permanente représente une contribution historique à l'instauration de la primauté du droit. Il est urgent pour l'Assemblée de formaliser ce traité historique.

La réforme de l'Organisation se déroule à un moment exceptionnel de l'histoire de l'humanité et dans un monde largement touché par la mondialisation. Si nous devons résumer le débat général de cette année, nous dirions que la mondialisation a été évoquée par presque tous les Membres. Il est clair que cette mondialisation crée des possibilités et des risques. C'est à la communauté internationale que revient le rôle de faire en sorte que chacun puisse tirer profit des possibilités qu'offre la mondialisation tout en minimisant ses risques. Le multilatéralisme devrait prospérer dans un monde interdépendant. Le Secrétaire général a dit à Durban que la tentation existe de s'isoler, de revenir aux anciennes économies de planification étatique centralisée et

de protectionnisme ou aux anciennes politiques qui tendent à souligner les différences régionales au lieu de reconnaître les valeurs universelles.

Le Secrétaire général a clairement indiqué qu'il est impossible de lutter contre la montée du changement technologique et social. Nous convenons avec lui qu'il faut trouver un moyen de gouverner par l'action, et de protéger nos citoyens contre les désavantages d'un monde plus mondialisé tout en reconnaissant les avantages qu'il offre.

La mondialisation s'étend également à la société civile. Les Nations Unies doivent coopérer davantage avec la société civile, le milieu universitaire et les organisations non gouvernementales. L'Assemblée du millénaire et le Forum du millénaire nous offriront une tribune pour nouer davantage de contacts et apprendre comment oeuvrer de concert pour les causes communes. L'Assemblée du millénaire nous permettra également de nous prononcer sur le rôle du multilatéralisme et d'exprimer nos attentes communes pour les années à venir. Nous attendons à ce titre la contribution du Secrétaire général.

Mme Ramiro-Lopez (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa déclaration et de son rapport, contenu dans le document A/53/1, qui nous donne un aperçu complet de l'activité de l'Organisation au cours de l'an dernier.

Le rapport souligne les tâches multiformes de plus en plus nombreuses que les États Membres confient à l'Organisation alors même que ses ressources diminuent. Dans ce contexte, ma délégation, comme le Secrétaire général, se préoccupe de doter l'Organisation de ressources suffisantes en temps opportun. L'ONU doit bénéficier du soutien financier nécessaire des États Membres si elle doit survivre et se montrer efficace en traitant des questions de portée mondiale qui nous intéressent tous. Nous nous associons au Secrétaire général dans l'appel qu'il a lancé aux États Membres qui n'ont pas versé leurs arriérés pour qu'ils honorent leurs obligations juridiques et versent leur contribution de façon intégrale et sans retard.

Ma délégation prend acte des efforts importants déployés par le Secrétaire général pour réformer et améliorer l'efficacité de l'Organisation. À sa dernière session, l'Assemblée générale a entériné nombre de ses propositions de réforme. Nous saluons les décisions prises en vue de renforcer l'Organisation afin de lui permettre d'appliquer pleinement tous les programmes et activités faisant l'objet de mandats et à répondre aux besoins et conditions divers des États Membres au moment où nous nous préparons à

aborder un nouveau siècle. Nous réaffirmons l'idée que l'objectif principal de toute nouvelle réforme doit être de renforcer le rôle de l'Organisation dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et de remettre les questions du développement au coeur de l'ordre du jour de l'Organisation.

À sa présente session, l'Assemblée générale poursuivra l'examen des propositions du Secrétaire général concernant les changements à long terme. Il faut espérer que ces propositions seront examinées dans un contexte ouvert et transparent afin de permettre à tous les États Membres de participer aux discussions. Nous estimons que c'est là la seule manière d'atteindre un consensus.

En ce qui concerne le chapitre I, «paix et sécurité», ma délégation soutient les activités que mènent les Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons les initiatives prises par le Secrétaire général à cet égard. Tout en reconnaissant pleinement qu'il est nécessaire de prévenir les conflits et d'empêcher qu'ils ne s'étendent au niveau international, nous estimons qu'il convient de s'accorder et de s'entendre sur ce qui constitue l'action préventive. Nous soutenons donc l'appel lancé par le Mouvement des pays non alignés en faveur de la prompte reprise des pourparlers sur le concept et la définition de la diplomatie préventive et de l'action préventive.

Au paragraphe 26, le Secrétaire général évoque un «mécanisme permettant d'éveiller l'attention sur toute crise potentielle» et mentionne une «stratégie préventive intégrée». Il serait intéressant d'avoir des précisions sur ces activités, notamment sur les critères utilisés pour qualifier une situation particulière de menace à la paix et à la sécurité internationales, ainsi que sur les mesures que compte prendre l'Organisation. Il est impératif que ces activités jouissent d'une plus grande transparence.

En même temps, la proposition du Secrétaire général d'élargir le rôle du Conseil de sécurité en vertu de la disposition de l'Article 65 de la Charte des Nations Unies est très intéressante. Toutefois, cette proposition demande réflexion et un examen approfondi des incidences qu'elle aura sur le processus de prise de décisions de l'Organisation.

Ma délégation reconnaît avec le Secrétaire général que le développement reste un objectif primordial, et que s'il est une question qui s'étend aux différentes activités de l'ONU, c'est bien celle du développement. La diminution sensible et régulière de l'aide publique au développement accordée aux pays en développement est une tendance alarmante qui

doit être inversée. Aujourd'hui plus que jamais, il convient de renforcer les programmes d'amélioration sociale et les filets de sécurité dont bénéficient directement les secteurs les plus vulnérables dans de nombreux pays. De même, les difficultés que pose la dette extérieure des pays en développement restent inchangées et les mesures prises pour y remédier doivent être renforcées.

Au paragraphe 168 de son rapport, le Secrétaire général déclare que

«La mondialisation offre d'immenses possibilités d'améliorer la vie des populations mais elle peut aussi bien la perturber et la détruire.»

L'ONU peut jouer un rôle important en favorisant la coopération et l'action internationales en vue d'atténuer les effets néfastes de la mondialisation.

Une année s'est écoulée depuis qu'a commencé la crise financière en Asie, et elle semble aujourd'hui toucher des pays sur tous les continents. L'enchaînement des événements qui se sont si rapidement succédé a mis en évidence les faiblesses structurelles de l'actuel système financier mondial. Les impératifs du nouveau phénomène des mouvements massifs de capitaux, avec leur instabilité intrinsèque et leurs répercussions profondes, exigent des mesures décisives de la part de la communauté internationale. Le récent dialogue de haut niveau sur le thème des répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et de leurs incidences politiques s'est accompagné d'utiles échanges sur la crise mondiale actuelle, et le moment est venu d'agir collectivement.

Ma délégation salue les efforts que font le Secrétariat et le Secrétaire général pour donner suite au mandat qui leur a été conféré de promouvoir l'égalité entre les sexes. Des progrès ont été réalisés au niveau de la représentation des femmes, dans la catégorie des administrateurs et dans celle des fonctionnaires de rang supérieur, dont le pourcentage est passé de 16 à 22 %. Toutefois, à l'approche du nouveau millénaire, d'autres mesures s'imposent pour améliorer la représentation des femmes originaires de pays en développement dans la catégorie des cadres supérieurs du Secrétariat.

Ma délégation souscrit en général aux conclusions du Secrétaire général figurant au chapitre VII du rapport. En

particulier, nous faisons nôtre l'opinion selon laquelle seules les organisations à vocation universelle comme l'Organisation des Nations Unies ont l'envergure et l'ascendant voulus pour établir les principes, les normes et les règles indispensables pour que la mondialisation profite à tous. Nous convenons que dans la tâche qui nous attend, il faudra exploiter à fond le potentiel considérable de la mondialisation tout en élaborant un plan d'options principalement destiné à en écarter les forces destructrices. Les forces de la mondialisation doivent être maîtrisées pour être mises uniquement au service du développement et de la prospérité. Il faut s'y employer pour favoriser l'accès des pays au développement et tirer de leur misère d'innombrables populations, particulièrement celles de la région de l'Afrique.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'anglais*) : Le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, en sa qualité de chef de la délégation, vous a félicité, Monsieur le Président, de votre accession à ces hautes fonctions. À mon tour, je vous adresse mes chaleureuses félicitations et vous souhaite plein succès dans votre tâche.

Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Le rapport témoigne de sa sagesse et de sa détermination à atteindre les nobles objectifs de l'Organisation. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de la présentation claire et détaillée qu'il a faite de son rapport au début du débat général.

Le rapport traite de plusieurs questions importantes qui nécessitent une étude attentive et un suivi actif de la part de l'Assemblée générale, suivi qui devrait s'inspirer des vues et des propositions que les chefs d'État et de gouvernement et les Ministres des affaires étrangères ont présentées durant le débat général.

Dans son rapport annuel, le Secrétaire général entend soumettre à l'Assemblée du millénaire un ensemble d'objectifs réalistes et de moyens institutionnels propres à mettre l'Organisation en mesure d'accomplir sa mission de solidarité humaine dans les années à venir. Ma délégation salue cette initiative du Secrétaire général. Pour évaluer complètement et avec succès les leçons tirées du passé et pour déterminer la voie à suivre, il faudrait toutefois entamer dès maintenant cette évaluation.

À cet égard, le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, dans la déclaration qu'il a prononcée le 25 septembre au cours du débat général, a proposé la création à la présente session

«d'un comité chargé de rédiger clairement une déclaration historique, qui serait publiée à la fin de la prochaine session.» (A/53/PV.15)

Selon cette proposition, la déclaration engloberait notre évaluation du passé et nos perspectives d'avenir et serait publiée avant la fin du siècle et à l'orée du nouveau millénaire.

À cette fin, ma délégation a l'intention d'entamer des consultations officieuses pour explorer la possibilité qui s'offre d'adopter le projet de résolution permettant de créer un tel organe subsidiaire et d'en préciser le mandat au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Ma délégation espère que ce projet de résolution pourra être adopté par consensus afin qu'il corrobore la vision commune des États Membres, laquelle ressort de leur évaluation des réalisations passées et de leurs perspectives d'avenir et offre les solides bases qu'appelle une ONU plus efficace.

Dans ce contexte, également, ma délégation trouve très intéressante la proposition du Secrétaire général d'invoquer les dispositions de l'Article 65 de la Charte. Nous appuyons un examen de tous les aspects pertinents de l'Article 65. De fait, nous appuyons et préconisons un examen de tous les articles inappliqués de la Charte. Certains, comme l'Article 43, n'ont jamais été utilisés, sans que de nombreuses délégations sachent pourquoi. Le moment est venu, croyons-nous, d'entamer cet exercice.

M. Adam (Belgique) : À mon tour, je désire remercier le Secrétaire général pour l'élaboration et la présentation, le 21 septembre, du rapport que nous examinons aujourd'hui.

La décision du Secrétaire général d'introduire le rapport en plénière avant le début du débat général reste une innovation heureuse, permettant une meilleure focalisation du débat ministériel.

L'intérêt de ce document est incontestable. La description des activités de l'Organisation permet de jauger au mieux la place et l'action de notre Organisation à la lumière des grandes mutations du monde.

M. Maidin (Brunei Darussalam), Vice-Président, assume la présidence.

De plus, le rapport offre une nouvelle occasion à notre Secrétaire général de présenter les premiers résultats de ses efforts pour redonner à l'Organisation les moyens et le dynamisme que l'opinion publique en attend.

Le message le plus important du rapport reste, à mon sens, le constat que le nouvel environnement mondial continue d'exiger une adaptation en profondeur de l'Organisation, ainsi qu'une grande disponibilité du Secrétaire général pour rendre à l'Organisation la place centrale dans la vie internationale qu'elle mérite. Il faut se garder de la «réforme fatigüe», cette lassitude qui pourrait être fatale à notre Organisation.

C'est pourquoi ma délégation continue à soutenir entièrement le Secrétaire général dans ses efforts visant à transformer l'Organisation des Nations Unies en une organisation plus simple, plus intégrée, plus focalisée, qui soit capable d'accomplir sa mission dans ses différents domaines avec un maximum de synergie et d'efficacité.

Les propos du Secrétaire général méritent d'autant plus notre appui qu'ils s'inscrivent dans une initiative de restructuration suffisamment globale visant à adapter l'ensemble de l'Organisation aux impératifs du monde moderne. Un tel processus fait appel à l'engagement résolu de tous les États Membres et mérite une réponse collective, rapide et sans équivoque. De plus, le Secrétaire général indique bien les domaines et les crises pour lesquelles les réponses de la communauté internationale ont été imparfaites, partielles et parfois marquées par une vision étroite des intérêts en cause.

Sur la base d'une réponse positive des États Membres et d'une meilleure vision de l'intérêt général international, nous serons à même de mieux concevoir le rôle global de l'Organisation dans la vie internationale, de mieux développer les liens essentiels entre les tâches politiques et l'oeuvre de développement de l'Organisation des Nations Unies et de mieux garantir les progrès dans le respect des droits de l'homme et du droit international, éléments clefs de notre Organisation. C'est aussi en fonction d'une réponse positive que nous serons en mesure de dynamiser les relations entre les principaux organes intergouvernementaux — l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. C'est enfin grâce à cette réponse qu'un meilleur équilibre devrait être trouvé entre eux.

Trois autres aspects du rapport méritent aussi d'être soulignés. D'abord, comme le constate le Secrétaire général, le nouvel environnement mondial exige une coopération plus systématique entre l'Organisation des Nations Unies et tous les autres acteurs qui s'emploient à promouvoir la sécurité politique et économique à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'organisations régionales ou même des acteurs extérieurs aux États. À ce propos, nous encourageons le Secrétaire général, ainsi que cette Assemblée, à continuer à

renforcer le dialogue entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

Le Secrétaire général souligne également la gravité extrême de la situation financière de l'Organisation. Comme le Ministre de mon pays le disait la semaine dernière du haut de cette tribune :

«La santé financière des Nations Unies ne s'est guère améliorée au cours des 12 derniers mois. La Belgique pense que les États qui accusent des arriérés de paiement causent un préjudice à la communauté internationale dans son ensemble. Ce préjudice est considérable. Il dépasse le manque à gagner des dettes accumulées car il empêche notre Organisation de remplir pleinement son mandat. Il complique dangereusement l'exercice de réforme qui a été entrepris. Il n'y a pas d'amende ni de compensation pour ce préjudice causé à la coopération internationale et au progrès social. Mais la responsabilité politique et morale de ces gouvernements n'en est pas moins en cause. Qui parle de cette tribune ne peut soutenir son attachement aux valeurs de l'ONU sans accepter les obligations financières qu'implique la qualité de membre, c'est-à-dire le paiement total et sans condition de sa contribution dans les délais requis.» (A/53/PV.10)

Enfin, la réforme du Conseil de sécurité constitue un autre de ces exercices exigés par la réforme globale de cette Organisation. Ce dossier délicat doit être jugé sur les mérites qui lui sont propres. Il s'agit d'éviter aussi bien l'affrontement improductif que le report définitif de cet aspect fondamental de la réforme.

Le rapport du Secrétaire général traite d'une multitude d'autres questions sur lesquelles je ne me suis pas étendu. J'ai simplement tenu à mettre l'accent sur celles qui me paraissent essentielles, ce qui n'enlève rien à l'importance des autres aspects du rapport. Celui-ci constitue un cadre de référence fort utile pour l'action de l'Organisation des Nations Unies et les travaux de cette session de notre Assemblée. Je voudrais remercier le Secrétaire général, et j'exprime l'espoir qu'il suivra la même démarche l'année prochaine pour la présentation du rapport.

M. Takasu (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour son excellent rapport sur l'activité de l'Organisation. D'une façon générale, nous soutenons l'idée directrice de ce rapport, qui insiste sur une approche globale de la paix et de la sécurité internationales sur deux fronts, à savoir sur le front de la sécurité et sur le

front économique et social. Permettez-moi de faire quelques brèves observations sur certaines questions importantes soulevées dans ce rapport.

Je souhaiterais avant tout évoquer le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies en vue de réaliser la paix et la sécurité au prochain millénaire. Le Japon convient avec le Secrétaire général qu'il importe de transformer l'ONU en une organisation réellement efficace afin de pouvoir faire face, au XXI^e siècle, à cette situation nouvelle qui se caractérise par de nombreux conflits régionaux. À cette fin, nous devons encourager simultanément trois types d'efforts, à savoir des efforts en direction de la paix, du développement et des réformes de l'Organisation.

À cet égard, nous apprécions les progrès considérables réalisés dans le domaine de la réforme institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies. Le Japon estime qu'il est essentiel que l'on procède à des réformes de façon équilibrée dans trois domaines interdépendants : le domaine politique, le domaine du développement et le domaine financier. Nous devons absolument continuer de déployer des efforts intensifs pour faire progresser la réforme de l'Organisation. Une réforme du Conseil de sécurité, qui tiendrait compte des changements intervenus dans les relations internationales, est essentielle si nous voulons faire de l'ONU l'organisation réellement efficace qu'appelle le siècle prochain.

En traitant des conflits régionaux, il importe de mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur leur règlement a posteriori. Reconnaisant que les problèmes portant atteinte au développement économique et social sont souvent des facteurs qui provoquent les conflits, le Japon a pris l'initiative d'accueillir la Conférence internationale de Tokyo sur la stratégie préventive, dont fait mention le Secrétaire général dans son rapport. Au cours de la Conférence, les participants ont signalé l'importance d'une approche globale pour traiter des facteurs qui contribuent à la prévention des conflits.

À cet égard, on ne saurait trop insister sur l'importance du désarmement et du contrôle des armements. Pour le Japon, il est en fait urgent de trouver un moyen de prévenir la poursuite de la prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive et de renforcer le régime de non-prolifération. Par ailleurs, pour améliorer l'efficacité de ce régime, il est important que les États dotés d'armes nucléaires fassent des efforts sincères de désarmement nucléaire. Il est également essentiel de déployer des efforts pour éliminer toutes les catégories d'armes de destruction massive — armes nucléaires, biologiques et

chimiques — ainsi que les armes classiques, telles que les armes de petit calibre et les mines antipersonnel.

Tout comme le Secrétaire général, le Japon estime que le développement constituera le plus grand défi que devra relever le monde au XXI^e siècle. Il convient de s'attaquer aussi bien aux problèmes de développement économique des pays en développement qu'aux aspects sociaux du développement, comme ceux ayant trait aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance. La récente réunion ministérielle du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique a largement mis en lumière l'importance du développement économique et social pour la recherche de solutions aux conflits et le maintien de la paix et de la sécurité.

Pour être vraiment efficace, l'Organisation des Nations Unies doit pouvoir démontrer que grâce à ses contributions, il a été possible d'atténuer les difficultés de l'Afrique. Pour sa part, le Japon encourage une nouvelle stratégie pour le développement. Il accueillera la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD II), avec l'ONU et la Coalition mondiale pour l'Afrique, à la fin du mois à Tokyo. Le Japon est heureux d'apprendre que le Secrétaire général participera à la Conférence aux côtés de nombreux dirigeants venus d'Afrique et d'autres régions.

Le Japon approuve également la stratégie du Secrétaire général visant à créer une culture de la communication pour renforcer les liens entre l'ONU, les médias et la société civile. Le Département de l'information devrait diriger l'application de cette stratégie et attirer de nouveaux acteurs internationaux.

Pour terminer, je confirme que le Japon s'engage à participer activement aux discussions de la présente session de l'Assemblée générale sur les différents points soulevés dans le rapport du Secrétaire général.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est vraiment un grand plaisir de prendre la parole sous votre présidence.

Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général pour son rapport. Il donne de façon succincte et précise une image excellente de la situation actuelle de l'ONU. Il indique également la voie qu'il convient de suivre pour faire de l'ONU l'organisation dont les États Membres souhaitent disposer au XXI^e siècle.

Je voudrais faire un bref commentaire sur un domaine clef du rapport. Il s'agit de la «révolution tranquille»,

comme l'appelle le Secrétaire général, pour revitaliser la machine organisationnelle. Comme l'indique clairement le rapport, et comme nous le constatons de plus en plus nous-mêmes dans nos rapports avec l'Organisation, beaucoup a déjà été réalisé avec des effets de portée considérable et bénéfiques en très peu de temps.

J'exprime la gratitude de la Nouvelle-Zélande au Secrétaire général et à ses collaborateurs, administrateurs hors classe, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans le cadre de la réforme l'année écoulée. Les changements institutionnels, y compris la mise en place d'un Conseil de direction, les Comités exécutifs et la nomination d'une Vice-Secrétaire générale ont introduit une plus grande cohérence dans la politique et la planification et une direction ferme au sein des Nations Unies. Le développement de relations productives avec les institutions de Bretton Woods a également été un grand pas en avant.

Le Secrétaire général nous rappelle cependant dans son rapport les trois mesures de réforme importantes relevant de la responsabilité de l'Assemblée générale : un calendrier précis pour toute nouvelle activité, le Compte pour le développement et le système de budgétisation fondée sur les résultats. Au sujet de ce dernier point, la budgétisation fondée sur les résultats, le Secrétaire général souligne à juste titre que son adoption revêt la plus grande importance pour accroître la responsabilité et l'efficacité à l'Organisation. Pour celle-ci et d'autres réformes, je tiens à assurer le Secrétaire général du plein appui de ma délégation.

Le rapport du Secrétaire général couvre tout un éventail de propositions que ma délégation va étudier avec intérêt. Par exemple, il évoque la possibilité de resserrer les liens entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, en faisant davantage appel à l'Article 65 de la Charte.

Je tiens également à évoquer brièvement les commentaires qu'a faits le Secrétaire général sur l'importance du développement. Le rapport nous rappelle les chiffres éloquentes dont est responsable l'agitation actuelle des marchés financiers, notamment en Asie : 50 millions de personnes risquent en Indonésie seulement de retomber dans la pauvreté. C'est une tragédie humaine — il n'y a pas d'autres termes. Face à une telle situation, l'importance d'inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement prend une dimension nouvelle. Les donateurs doivent répondre concrètement à cet appel. Je suis heureux d'indiquer que, pour sa part, la Nouvelle-Zélande a augmenté son aide publique au développement de 26 % au cours des trois dernières années.

Enfin, les observations du Secrétaire général sur la mondialisation ont annoncé le thème qui prédominerait le débat général au cours de ces deux dernières semaines. Comme le rapport l'indique, les nouvelles dimensions de ce phénomène ne peuvent être traitées que dans un contexte multilatéral. Pour ma délégation, il semblerait qu'à ce sujet un accord général a émergé du débat.

Étant donné les changements concrets et tournés vers l'avenir que le Secrétaire général a suscités en si peu de temps, nous sommes convaincus que l'Organisation sera de plus en plus à même de traiter encore plus efficacement de ces questions. Les dividendes de la «révolution tranquille» du Secrétaire général commencent à profiter à chacun d'entre nous. Il mérite notre plein appui.

M. Galuška (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Dans la déclaration qu'il a faite le 21 septembre, le Secrétaire général, présentant le rapport sur l'activité de l'Organisation, s'est dit convaincu que tout le monde avait lu son rapport de «la première à la dernière page». Cette remarque a suscité des rires parmi son auditoire, mais le rapport qu'il a présenté mérite certainement notre reconnaissance et de retenir toute notre attention. C'est un rapport complet et compréhensible, qui contient de nouvelles idées et propositions.

Tout en nous félicitant des progrès réalisés par les Nations Unies dans différents domaines, nous reconnaissons que beaucoup reste encore à faire. La période récente a montré combien il serait difficile pour l'ONU de surmonter l'impasse où l'avaient menée l'ère de la guerre froide et l'affrontement Nord-Sud et de créer un nouveau modèle d'Organisation des Nations Unies, capable de faire face efficacement aux exigences du monde actuel et futur.

Dans ce contexte, nous saluons la proposition du Secrétaire général de tenir une Assemblée du millénaire, qui constitue une occasion unique de réfléchir aux perspectives qui s'offriront à l'Organisation au cours du prochain siècle. Au fur et à mesure qu'approche l'an 2000, il faut utiliser efficacement le temps qui nous reste en réfléchissant à ce qui désormais devrait être l'une de nos tâches principales. Nous attendons avec intérêt les propositions du Secrétaire général concernant les moyens de permettre à l'Organisation de faire face aux défis à venir ainsi que les recommandations qui devraient émaner des «réunions du village planétaire».

Si ces réunions doivent être utiles pour les États Membres, il est essentiel qu'elles soient bien ciblées. Des thèmes pertinents devraient être proposés par le Secrétariat

et les fonctionnaires de rang approprié de l'ONU devraient participer à ces réunions. La République tchèque participera activement à ce processus, comme en témoignent les préparatifs en cours à Prague d'une conférence appelée «Forum 2000». La conférence vise à mettre en exergue les problèmes mondiaux que connaît l'humanité à la veille du XXIe siècle.

Pour être prêts à affronter ce qui nous attend, il faut rapidement finaliser la réforme institutionnelle et nous prononcer sur les propositions du Secrétaire général qui ont été différées, notamment celles relatives au calendrier précis pour toute nouvelle activité, au système de budgétisation fondée sur les résultats et le Compte pour le développement.

Il est évident que les mesures de réforme mises en oeuvre ont déjà porté des fruits. La nouvelle organisation du programme de travail et la nouvelle structure de direction gèrent plus efficacement les questions politiques qui font double emploi. Le budget a été réduit. La bureaucratie est en train d'être rationalisée, et les ressources économisées peuvent être affectées à l'exécution de programmes. La nouvelle structure de gestion permet de voir les problèmes et leurs causes avec plus de clarté, sous une perspective plus large, ce qui permet de trouver des solutions novatrices.

Il faut développer encore l'idée d'une consolidation préventive de la paix en prenant en compte toute la gamme des causes qui menacent la sécurité de l'homme et le lien entre justice sociale, bien-être matériel et paix. Dans ce contexte, il est intéressant de noter la proposition d'étendre le rôle du Conseil de sécurité aux domaines économique, social et du développement grâce à une collaboration plus étroite avec la Commission économique et sociale.

Il est regrettable que la nouvelle réforme du secteur du désarmement n'ait pas encore été intégralement appliquée. Néanmoins, le fait de reconnaître que le programme de maîtrise des armements revêt un caractère essentiellement multilatéral et que le rôle de l'Organisation des Nations Unies consiste à fixer des normes dans ce domaine sont des progrès importants, tout comme l'idée de renforcer les principes de désarmement. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de dire que nous appuyons l'idée avancée par le Secrétaire général d'organiser une conférence des Nations Unies portant sur tous les aspects du commerce illicite des armes afin de chercher à parvenir à un consensus mondial sur la surveillance et le contrôle du trafic illicite des transferts d'armes et de leurs liens avec le trafic d'autres biens de contrebande.

S'agissant du maintien de la paix, nous saluons les mesures prises par le Département des opérations de maintien de la paix pour renforcer la capacité de l'Organisation de réagir rapidement ainsi que les progrès notables accomplis dans la mise en place du système des forces en attente des Nations Unies et de la nouvelle notion prometteuse de «sanctions intelligentes».

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le renforcement de l'ordre juridique international revêt, à notre avis, la plus haute importance; il est en fait indispensable pour garantir la primauté du droit, la stabilité et le développement au sein de la communauté internationale dans son ensemble. En cette année de commémoration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, les Nations Unies continuent d'oeuvrer activement pour protéger et promouvoir les droits de l'homme.

Un progrès décisif dans le domaine du droit international a été fait grâce au succès de la Conférence diplomatique des Nations Unies sur la création d'une Cour pénale internationale. L'adoption du Statut de Rome revêt une importance historique et la gageure, aujourd'hui, est de le faire ratifier par une vaste majorité d'États afin que la Cour puisse exercer sa juridiction dans des délais raisonnables. Il est particulièrement utile que le Secrétaire général encourage les États Membres à ratifier le Statut.

Il ne serait pas tout à fait honnête de ma part de commencer et d'achever mes observations par des paroles louangeuses. Ma délégation estime, en effet, que le rapport ne corrobore pas comme il convient les vues communes qui prévalent depuis quelque temps déjà à l'Organisation. Cette observation a trait à l'interprétation de la notion de développement durable. L'année dernière, la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale a confirmé de nouveau les conclusions de la Conférence de Rio et a déclaré expressément que le développement durable était un équilibre d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Cependant, le rapport semble répéter les confusions du passé. Le développement durable y figure comme un simple chapitre intitulé «Coopération pour le développement», au lieu d'être considéré, conformément à l'interprétation qui prédomine aujourd'hui, comme un concept essentiel de toute la coopération pour le développement. Par ailleurs, le tableau des activités présenté dans ce domaine est bien trop sélectif, car il ne donne que quelques exemples choisis au hasard.

Par opposition, le développement durable est traité de manière bien plus complexe dans la section du chapitre IV intitulée «La dimension environnementale». Il ne fait aucun doute que le concept de développement durable s'est largement inspiré des préoccupations que suscite l'environnement mais il semble que le problème que pose l'assimilation de l'«environnement» au «développement durable» a déjà été résolu. Il faut espérer que les prochains rapports traiteront de ces importants domaines de l'activité de l'Organisation, comme l'environnement et le développement durable, de manière plus équilibrée.

Je vais terminer sur une note plus optimiste. S'il est un domaine où l'Organisation répond à notre attente, c'est celui des communications, où d'énormes progrès ont été réalisés. En donnant une nouvelle dimension à nos échanges quotidiens avec l'ONU et en renforçant les liens entre l'Organisation, les médias et le public, le site Internet des Nations Unies est devenu un instrument indispensable qui contribuera également à faire progresser le processus de réforme.

M. Erwa (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : J'aimerais, tout d'abord, féliciter M. Operti de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Bien que le Ministre des affaires étrangères du Soudan l'ait déjà fait, je tiens à le féliciter personnellement.

Je voudrais, d'emblée, remercier le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés en préparant le rapport sur l'activité de l'Organisation, figurant dans le document A/53/1. Nous l'appuyons pleinement dans les mesures qu'il prend pour renforcer le rôle de l'Organisation.

Ayant pris connaissance de ce rapport, nous tenons à le remercier pour avoir souligné les défis qui se posent à l'humanité tels qu'il les voit. Une des raisons principales qui ont amené les peuples et les États à créer cette organisation et, avant elle, la Société des Nations, était de préserver le monde du fléau de la guerre qui a terrorisé des civils innocents, sapé la sécurité et anéanti les résultats des efforts de développement dans de nombreuses parties du monde. La paix et la sécurité sont le fondement de toute chose, et elles ne peuvent être instaurées que par la mise en oeuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies, qui appellent au règlement pacifique des différends.

Le monde assiste aujourd'hui à une tendance de plus en plus affirmée, de la part de certaines puissances, de s'approprier le droit et de le modifier pour servir leurs intérêts égoïstes, faisant fi du sort des autres peuples. J'en veux pour preuve les missiles lancés par les États-Unis d'Amérique contre l'usine pharmaceutique au Soudan. Il ne

s'agit là que de l'exemple le plus récent de cette tendance. Tout en citant cet exemple, nous affirmons notre appui aux efforts que fait le Secrétaire général pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Dans le chapitre IV de son rapport, il mentionne qu'une des missions essentielles de l'Organisation est de prévenir les conflits. À notre tour, nous lui disons que nous avons toujours autant besoin que l'ONU assume le rôle qui lui incombe dans ce domaine et prévienne les agressions, en faisant prévaloir la primauté du droit sur la force.

Les efforts déployés par le Secrétaire général en faveur de la réforme de l'Organisation ont été accueillis favorablement par chacun d'entre nous et appréciés à leur juste valeur. Il faut espérer que nos débats et nos observations d'aujourd'hui l'aideront dans les mesures qu'il prend pour renforcer le rôle de l'Organisation, au moment où le monde se trouve à l'orée du nouveau millénaire. Dans ce contexte, ma délégation estime que l'Assemblée du millénaire constituera un jalon dans l'élaboration d'une nouvelle vision du monde à venir. Nous demandons donc instamment à ce que ses préparatifs soient effectués dans le cadre d'une action intergouvernementale collective. Nous lançons aussi un appel pour que de cette assemblée émergent des objectifs pratiques et réalisables de nature à servir l'humanité tout entière. Sinon, elle ne serait qu'une cérémonie de plus.

En abordant le rôle que joue la diplomatie, nous estimons comme le Secrétaire général que celle-ci joue un rôle fondamental pour contenir et prévenir les conflits. Cependant, ma délégation reconnaît que le succès des mesures préventives dépend de l'assentiment de toutes les parties concernées.

Le Secrétaire général aborde un autre point important dans son rapport : les sanctions. Dans les cas où les sanctions sont nécessaires, nous préconisons ce qui suit. Premièrement, il ne faut pas y recourir en tant qu'instrument mis au service d'intérêts égoïstes ou des préoccupations politiques particulières. Deuxièmement, elles devraient comporter des objectifs bien définis. Enfin, troisièmement, étant donné leurs répercussions néfastes sur tous les aspects de la vie des peuples, elles devraient être appliquées et levées selon un calendrier défini.

Notre organisation commémore actuellement le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cependant, il est un principe noble qui n'a pas encore été appliqué jusqu'à présent : celui du droit des peuples au développement, qui va de pair avec une autre question qui devrait être abordée dans le cadre des efforts de réforme faits par le Secrétaire

général dans le domaine des droits de l'homme : quand la question des droits de l'homme est abordée, il ne faut pas recourir au double critère.

En ce qui concerne l'assistance humanitaire, les efforts dans ce domaine devraient avant tout viser à pallier l'insuffisance des ressources allouées à l'assistance humanitaire. Une meilleure coordination des efforts est également nécessaire pour parvenir à une transparence totale et répondre aux besoins humanitaires qui se font sentir dans les différentes régions du monde, y compris au Soudan.

Pour terminer, je tiens à réitérer que nous appuyons les efforts que déploie le Secrétaire général pour renforcer le rôle de l'Organisation et que nous sommes pleinement disposés à contribuer à toutes les activités menées pour renforcer l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle soit à même de relever les défis de notre époque.

M. Babar (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Comme les orateurs qui m'ont précédé, je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Le rapport couvre une large gamme de questions, y compris les problèmes auxquels devra faire face l'Organisation des Nations Unies au cours du prochain millénaire et les questions relatives à la paix et la sécurité, au désarmement, aux sanctions, à l'élimination de la pauvreté, au développement social et économique, aux problèmes des réfugiés et aux questions administratives du Secrétariat.

Nous convenons avec le Secrétaire général que la prévention des conflits devrait être une des principales responsabilités de l'Organisation. L'accent mis sur l'action préventive demeure cependant insuffisant. Le succès de la prévention des conflits n'est possible que si on s'attaque carrément aux causes profondes des différends.

Nous reconnaissons que la diplomatie préventive est le meilleur moyen de prévenir des conflits coûteux. Nous félicitons le Secrétaire général de la contribution personnelle qu'il apporte dans le domaine de la diplomatie préventive, notamment sa visite à Bagdad au début de cette année et le Mémoire d'accord qu'il a signé avec les dirigeants irakiens, qui a contribué à désamorcer une situation potentiellement dangereuse.

Tout en partageant l'avis du Secrétaire général selon lequel la tension croissante entre l'Inde et le Pakistan est source de vive préoccupation, nous estimons que le différend sur le Jammu-et-Cachemire aurait mérité d'être abordé de façon plus détaillée dans son rapport. De même que la

nucléarisation de l'Asie du Sud, la question mérite que la communauté internationale, et en particulier l'ONU, lui accorde une plus grande attention.

Le différend sur le Jammu-et-Cachemire est le différend le plus ancien inscrit à l'ordre du jour de l'ONU. Le refus par l'Inde de permettre au peuple cachemirien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, constitue la cause profonde de ce différend, qui est à l'origine du conflit et des tensions entre le Pakistan et l'Inde depuis ces 50 dernières années. Il faut donc espérer que le Secrétaire général continuera de s'efforcer de trouver un règlement pacifique au différend sur le Jammu-et-Cachemire et abordera en détail les résultats auxquels il est parvenu à ce sujet dans son prochain rapport. Le Pakistan, pour sa part, mettra tout en oeuvre pour parvenir à un règlement négocié du problème dans le cadre des pourparlers menés au niveau des Ministres des affaires étrangères, qui devraient reprendre à la fin de ce mois.

Comme le Secrétaire général, nous nous inquiétons de l'absence de progrès dans le processus de paix du Moyen-Orient et à la flambée de violence au Kosovo. La montée des tensions entre l'Iran et l'Afghanistan nous inquiète vivement, et nous espérons que ces deux pays feront preuve de la plus grande retenue et résoudront leurs différends à l'amiable.

Le Pakistan prend note de la préoccupation du Secrétaire général au sujet de l'évolution au plan nucléaire en Asie du Sud. Nous avons proposé des mesures à la fois sur un plan bilatéral et dans le cadre des instances multilatérales pertinentes en vue de mettre l'Asie à l'abri des armes nucléaires. Malheureusement, l'Inde a rejeté toutes nos initiatives.

Le Pakistan a également expliqué la raison de ses essais nucléaires à plusieurs occasions par le passé. Le Premier Ministre du Pakistan a dit à l'Assemblée générale, le 23 septembre 1998 que

«Les essais nucléaires auxquels a procédé le Pakistan n'avaient pas pour but de défier le régime de non-prolifération en vigueur, ni de satisfaire une quelconque ambition de pouvoir; ils visaient à prévenir le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre notre pays.» (A/53/PV.12)

Le Pakistan reconnaît également que le maintien de la paix peut être un outil précieux dans la prévention des conflits. Notre attachement au maintien de la paix est fondé

sur une foi fondamentale en la promotion de la paix internationale, de la sécurité collective, de la diplomatie préventive, de l'imposition de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits. Le Pakistan pense que les opérations de maintien de la paix doivent avoir une orientation politique claire, un mandat précis et une structure de contrôle et de commandement efficace, ainsi que des règles d'engagement clairement définies et uniformes. De même, nous estimons qu'aucun délai restrictif, ni aucune «clause-couperet» arbitraire ne doivent être imposés aux opérations de maintien de la paix. Au contraire, des efforts doivent être faits pour trouver des solutions justes et durables à des problèmes et différends de longue date, avant de décider quelles opérations de maintien de la paix en cours doivent être pleinement et effectivement maintenues.

Le Pakistan bénéficie lui-même d'une des plus anciennes opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), qui continue de jouer un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité en Asie du Sud. Il faut espérer que le Secrétaire général acceptera de renforcer l'UNMOGIP pour lui permettre de mieux s'acquitter de son mandat.

Nous regrettons sincèrement que l'armée indienne ait tiré, le 27 septembre 1998, sur un véhicule de l'UNMOGIP de l'autre côté de la ligne de contrôle à Azad Cachemire. Le Pakistan est vivement préoccupé par cet incident, dont l'objectif était manifestement d'empêcher le personnel de l'UNMOGIP de mener à bien ses activités de maintien de la paix.

Le rapport du Secrétaire général donne l'impression que la création à Copenhague du quartier général de la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies était une initiative de l'ONU. Je tiens à déclarer que la Brigade n'a reçu aucun mandat de l'ONU et n'est donc pas une initiative de l'ONU. Si la Brigade doit être créée, c'est à l'ONU de le faire, et tous les États Membres devraient y contribuer.

Nous nous approchons du nouveau millénaire à grands pas. Faire du prochain siècle une ère de paix, de progrès et de prospérité économique pour toute l'humanité doit être notre entreprise commune. Les objectifs de la mondialisation et de la libéralisation économique ne pourront être atteints tant que nous ne donnerons pas à tous des chances égales dans le système international naissant. Nous devons notamment mettre au point un mécanisme financier international prévisible, réduire l'écart entre les riches et les pauvres, garantir un flux prévisible de ressources en faveur

des programmes de lutte contre la pauvreté et accroître sensiblement l'aide extérieure par rapport à son niveau actuel. Nous pensons que si de telles mesures correctrices ne sont pas prises d'urgence, la vision de la mondialisation ne sera qu'un mirage.

Enfin, je félicite le Secrétaire général du bon déroulement de sa «révolution tranquille» sous le signe de laquelle s'inscrivent les réformes institutionnelles. Nous espérons que la nomination du Vice-Secrétaire général, la création d'un Conseil de direction qui fait fonction de cabinet, la recréation du Département des affaires de désarmement et la rationalisation du Secrétariat par la redistribution du travail et la suppression de 1 000 postes contribueront aux efforts que l'ONU déploie en vue de mieux relever les défis du prochain millénaire.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord d'exprimer au Secrétaire général ma gratitude et mes remerciements pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/53/1). Je saisis cette occasion pour faire des observations sur certaines des questions que traite le Secrétaire général dans son rapport, que nous jugeons utile et informatif.

La mondialisation en cours apparaît comme un fait indéniable de la vie collective d'aujourd'hui; ces 10 dernières années, elle s'est fait ressentir à divers degrés et sous différentes formes dans plusieurs domaines de la vie nationale. Il risque de s'écouler un certain temps avant que nous ne parvenions à une compréhension approfondie du fonctionnement complexe de ce processus assez nouveau, qui n'est pas sans causer peines et angoisses dans diverses régions du monde du fait de ses répercussions inquiétantes.

Nul n'ignore que les puissantes forces transnationales cherchent à remanier les aspects clefs des marchés mondiaux en ce qui concerne les capitaux, les biens et services, la main-d'oeuvre et la technologie ni que le processus simultané de mondialisation et libéralisation a élargi et approfondi l'interdépendance mutuelle des sociétés qui, à son tour, a accru les possibilités d'interaction et de coopération internationales. Il est certain que ce processus bénéficie à certains, notamment à des groupes d'intérêts et à des pays du monde en développement. Mais la majeure partie des pays en développement, les pays les moins avancés en particulier, en font les frais. Les promesses n'ont toujours pas été tenues, du moins dans la plupart des sociétés en développement, mais les conséquences néfastes, de nature essentiellement déstabilisante, font déjà partie du paysage social, politique et économique.

Le rythme galopant de l'intégration mondiale dans différents domaines a considérablement accru la vulnérabilité du monde en développement et l'incertitude en est ainsi un aspect de la vie quotidienne et future. Aujourd'hui, pour beaucoup de sociétés en développement, la marginalisation et l'exclusion ne sont plus une simple éventualité, mais un très sombre lendemain. Quant au résultat concret du processus de mondialisation, les inégalités entre pays et au sein des pays ne cessent de croître et l'écart entre pauvres et riches ne cesse de s'accroître.

Ces brèves observations ont trait à la réalité de la situation, qui doit inéluctablement nous servir de point de départ. Cette situation appelle à un véritable partenariat mondial et concret et à un renforcement de la coopération économique internationale dont l'objectif doit être de veiller à ce que les bénéfices du processus de mondialisation en cours soient distribués le plus largement possible, au plan mondial, parmi tous les intéressés, et que ses conséquences adverses et déstabilisantes soient minimisées et maîtrisées.

Paradoxalement, bien que la nécessité d'un renforcement de la coopération économique internationale et de la mise en place d'un système commercial international basé sur les principes du droit international et des normes et règlements reconnus, ait été réitérée dans la plupart des instances intergouvernementales, le recours à des mesures économiques unilatérales coercitives et la promulgation de lois nationales à effets extraterritoriaux se sont récemment multipliés. Ces politiques et mesures font obstacle au libre-échange et à l'accès de tous les pays aux marchés et entravent ainsi le développement économique et l'expansion des relations commerciales à tous les niveaux. En outre, ces mesures sont en contradiction avec les principes essentiels du droit international ainsi qu'avec les buts et objectifs de l'Organisation mondiale du commerce.

La diminution de l'assistance publique au développement est un des principaux sujets d'inquiétude des pays en développement. La récente crise financière et ses conséquences négatives sur le monde en développement a gravement porté atteinte aux progrès sociaux de la plupart des pays en développement. Malheureusement, l'assistance publique au développement, qui est une importante source extérieure de financement du développement et un apport essentiel à l'infrastructure et au développement du secteur social dans les pays en développement, n'a cessé de diminuer tout au long de la décennie.

Les activités opérationnelles, qui apportent les résultats les plus tangibles, sont probablement celles du système des Nations Unies, et leur portée et diversité se sont considéra-

blement accrues compte tenu de la diversité des situations et des demandes dans le monde en développement. Les conférences internationales ont abouti à un large consensus sur les buts et politiques du développement, dont le système devrait s'inspirer en ce qui concerne les objectifs communs et de coordination, aussi bien que les priorités de programmes et les pays bénéficiaires. L'objectif essentiel des activités opérationnelles est d'appuyer et d'aider les pays en développement à renforcer leur aptitude à faire face aux défis et à utiliser leurs ressources pour tirer parti des possibilités qui s'offrent sur la scène internationale.

La principale priorité commune à la majorité des pays en développement est l'élimination de la pauvreté, qui exige des progrès dans des domaines aussi essentiels que ceux de la population, des enfants, de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'éducation et des thèmes intersectoriels comme la finance, le commerce, la science, la technologie et le développement des ressources humaines. Actuellement, l'absence de ressources générales et de bases est l'obstacle majeur à l'expansion et à la mise en oeuvre des activités opérationnelles. Les Nations Unies dans leur ensemble, notamment les fonds et programmes, ont subi des réformes structurelles destinées à en améliorer l'efficacité et le rendement. Toutefois ce processus n'a pas été suivi de l'augmentation indispensable de contributions aux ressources générales et de base, qui permettraient à ces fonds et programmes de conserver leur caractère multilatéral. C'est là un grave problème auquel devrait s'attaquer la communauté des donateurs.

Pour en venir aux questions humanitaires, il est très préoccupant de noter que l'aide internationale pour répondre au besoin d'assistance humanitaire a diminué tant en termes absolus que relatifs ces dernières années. Un grave écart existe entre besoins humanitaires et ressources disponibles, qui s'élargit d'année en année. En outre, certains bailleurs de fonds continuent d'affecter leurs fonds à des activités bien précises. Cette tendance pourrait saper la capacité du système des Nations Unies d'aider les pays en développement à mettre en place des systèmes d'alerte rapide, à atténuer les catastrophes naturelles et à mettre sur pied à leur intention des opérations de secours, ainsi que des programmes de reconstruction et de développement destinés aux régions frappées par ces catastrophes, notamment par des tremblements de terre.

La question des réfugiés dans le monde en développement nécessite également une attention toute particulière. Actuellement, la République islamique d'Iran, où se trouvent plus de deux millions de réfugiés en provenance des pays voisins, notamment l'Afghanistan, est le pays au

monde qui accueille le plus grand nombre de réfugiés. L'impact de l'afflux de réfugiés dans les pays en développement est multiforme; il se fait gravement sentir sur le développement économique et social spécialement en termes de hausse des taux de chômage nationaux et d'aggravation du fardeau imposé aux ressources nationales, à l'infrastructure et à l'environnement des pays d'accueil en développement. Il conviendrait qu'une aide de la communauté internationale vienne compléter les efforts que font les pays d'accueil en développement pour faire face aux difficultés qu'entraîne l'afflux de réfugiés en provenance des pays voisins. Un mécanisme de coordination interinstitutions est indispensable pour apporter une assistance suffisante aux pays d'accueil en développement et pour fournir des services essentiels aux réfugiés, en particulier aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées.

Passant aux questions du désarmement, je voudrais saluer l'établissement des deux comités spéciaux de la Conférence du désarmement dont le Secrétaire général fait mention dans son rapport. La République islamique d'Iran estime que cette évolution devrait marquer une nouvelle étape sur la voie du désarmement nucléaire grâce à des discussions au comité spécial chargé de négocier un traité d'interdiction des matières fissiles sur la production et l'élimination de tous les stocks de matières fissiles pouvant servir à fabriquer des armes. Nous reconnaissons avec le Secrétaire général que la Déclaration conjointe des huit nations sur la création d'un monde exempt d'armes nucléaires représente une évolution positive. Néanmoins, il est regrettable que malgré cette initiative prometteuse et du souhait de la majorité des États Membres, la Conférence du désarmement n'ait pas réussi à établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

La République islamique d'Iran est également heureuse de noter l'attention accordée aux zones exemptes d'armes nucléaires déjà existantes et à la création de zones semblables dans d'autres régions. Il est impératif que l'ONU demeure à l'avant-plan des initiatives internationales de créer de telles zones dans les régions où il n'en existe pas, notamment au Moyen-Orient, conformément à la décision de la Conférence d'examen de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Je ne saurais terminer sans me faire l'écho de l'importance que le Secrétaire général accorde à la question des droits de l'homme. Si la campagne collective que mène la communauté internationale pour définir, promouvoir et protéger les droits de l'homme partout dans le monde est une grande réalisation pour l'humanité dans son ensemble,

qui mérite d'être louée, il n'en demeure pas moins que toute appréhension équilibrée de tous les aspects des droits de l'homme, qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels, ne devrait pas être ni sous-estimée en théorie ni négligée dans la pratique. À cet égard, il faut accorder l'attention qui convient aux spécificités de toute société et d'en tenir compte.

Enfin, je renouvelle au Secrétaire général et à ses collaborateurs l'appui sincère de ma délégation à la tâche entreprise en vue d'améliorer l'Organisation au cours de l'année à venir et à laquelle elle coopère sans réserve.

M. Benítez Sáenz (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous tenons à remercier le Secrétaire général de son précieux rapport sur l'activité de l'Organisation et le félicitons de la qualité de ce document. Dans ce document, le Secrétaire général décrit avec franchise et lucidité les principales activités du système. Les propositions et analyses qu'il nous présente dans ce rapport présentent un grand intérêt.

Nous approuvons les efforts que souligne le rapport et qui concernent la prévention des conflits, domaine qui devrait continuer d'être une des responsabilités premières de l'Organisation. Pour empêcher que des conflits potentiels ne dégénèrent en violence, il faut disposer d'un mécanisme permettant d'éveiller l'attention sur toute crise potentielle, analyser attentivement la situation, adopter une stratégie intégrée et avoir la volonté politique et les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre cette stratégie.

Nous prenons note avec intérêt de la proposition du Secrétaire général d'appliquer davantage la disposition de la Charte qui permet une plus grande interaction entre les activités du Conseil économique et social et celles du Conseil de sécurité, compte tenu du fait que le Conseil de sécurité est de plus en plus saisi des crises économiques, sociales et humanitaires qui menacent la sécurité du monde.

Nous faisons nôtre le souci du Secrétaire général de faire de l'élimination de la pauvreté un thème central et multisectoriel des activités de l'ONU, et nous le félicitons des travaux accomplis au cours de l'année écoulée pendant laquelle l'Organisation a aidé plus d'une centaine de pays à préparer, formuler et appliquer des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté.

Le rapport souligne également à juste titre que la promotion des droits de l'homme ne devrait pas être séparée des autres activités de l'Organisation; au contraire, comme l'indique clairement le Secrétaire général, elle constitue

plutôt le fil commun que l'on retrouve dans chacune d'elles. L'ONU joue un rôle distinctif dans la définition et la protection des droits de l'homme. Nous sommes heureux que 1998, année du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ait également été celle de l'adoption à Rome du Statut de la Cour pénale internationale, un instrument juridique dont l'objet est de mettre fin à ce que M. Kofi Annan a décrit à juste titre comme la culture d'impunité.

Nous faisons nôtre l'approche d'ensemble que mentionne le rapport en vue de permettre au système des Nations Unies de poursuivre avec détermination ses activités pour faire face aux menaces que font peser les fléaux du terrorisme et du trafic de stupéfiants dans le monde.

Ma délégation se félicite que dans sa vision de l'ONU, le Secrétaire général confère au désarmement un rôle important eu égard à la mission de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'adoption à la fin de l'année 1997 de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction représente un succès sans précédent, même si d'autres succès importants ont été enregistrés dans le domaine du désarmement.

Nous reconnaissons avec le Secrétaire général que nous nous trouvons à un moment critique s'agissant des efforts déployés pour réduire le danger causé par les armes nucléaires. L'humanité ne s'est toujours pas débarrassée du risque d'anéantissement nucléaire. À peine moins alarmante est la menace que font peser les armes chimiques et biologiques.

L'Uruguay, en tant qu'important fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix, s'inquiète de lire dans le rapport du Secrétaire général que le nombre total de soldats de la paix présents sur le terrain a diminué depuis le début des années 90, bien que la diminution du nombre de conflits n'ait pas diminué dans la même proportion.

Nous convenons avec le Secrétaire général que le développement reste un objectif primordial dans un monde où un habitant sur cinq n'a qu'un dollar par jour pour survivre. Ces dures réalités persistent bien que le monde connaisse depuis ces 50 dernières années l'une des périodes d'expansion économique les plus durables de l'histoire.

Il est satisfaisant de noter qu'en dépit de graves contraintes financières, l'Organisation a réalisé au cours de

l'année dernière des progrès tangibles dans le domaine humanitaire, en continuant d'offrir une aide de qualité, en mobilisant ses ressources pour remédier au sort tragique des populations civiles se trouvant dans des situations de conflit et pour pourvoir aux besoins des personnes déplacées et des réfugiés.

Le défi qui se pose aujourd'hui n'est pas de lutter en vain contre le processus de mondialisation ni à essayer de l'inverser, mais au contraire d'en tirer le meilleur parti et d'en contenir les conséquences négatives. Nous convenons avec le Secrétaire général que l'ONU dispose aujourd'hui de la légitimité nécessaire pour y parvenir, et que seul son renforcement pourra contribuer à atteindre de tels objectifs.

Enfin, la recherche de la paix et de la sécurité internationales exigera une action complémentaire sur deux plans : en matière de sécurité, où la victoire consiste à s'affranchir de la peur, et en matière socioéconomique, où la victoire consiste à satisfaire les besoins essentiels. C'est seulement ainsi que l'ONU demeurera tant l'instrument indispensable pour atteindre nos objectifs communs que l'expression unanime de notre humanité commune.

M. Francese (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite exprimer aujourd'hui la sincère reconnaissance de l'Italie au Secrétaire général pour son deuxième remarquable rapport sur l'activité de l'Organisation, qui prend note des progrès déjà notables ayant été accomplis depuis la publication de son premier rapport, l'an dernier. La plupart des réformes mises en oeuvre par le Secrétaire général durant la première année de son mandat sont maintenant bien établies et la rationalisation des structures à laquelle il a procédé commence déjà à porter des fruits. Je suis certain que cette tendance se maintiendra, et l'Italie compte contribuer au débat en cours sur la manière de rendre l'ONU plus apte à relever les défis du prochain millénaire.

Dans le domaine du désarmement, l'Italie se félicite du rétablissement du Département des affaires de désarmement, sous la direction du Secrétaire général adjoint Jayantha Dhanapala, qui s'est toujours employé activement à faire des questions de désarmement une priorité de l'ONU.

Je limiterai mes observations à quelques aspects du rapport.

Les efforts déployés pour réduire le danger causé par les armes nucléaires se trouvent maintenant à un moment critique. Ainsi, l'Italie se félicite de la mise sur pied de deux comités spéciaux de la Conférence du désarmement, dont l'un sera chargé de négocier un traité interdisant la

production de matières fissiles pour des dispositifs explosifs nucléaires et l'autre de négocier un accord sur des arrangements pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Afin de favoriser la conclusion d'un accord à ce sujet, l'Italie appuie l'instauration, au sein de la Conférence du désarmement, d'un dialogue permanent entre les États dotés et les États non dotés d'armes nucléaires. En ce qui concerne les autres types d'armes de destruction massive, nous avons fermement appuyé la déclaration issue de la réunion ministérielle officieuse sur les négociations en vue de la conclusion du Protocole de consolidation de la Convention sur les armes biologiques, publié récemment à New York.

L'adoption d'un code de conduite «évolutif» de l'Union européenne, qui prévoit une comparaison et une mise à jour annuelles des politiques des partenaires dans le domaine vital des exportations d'armes, constitue une mesure positive. L'Italie a apporté un appui particulièrement actif à cette initiative et entend soumettre des propositions pour la prochaine étape : faire de ce code une réalité concrète. Il faudrait consacrer davantage d'énergie à la comparaison et à l'examen des procédures nationales relatives aux exportations d'armes.

En outre, l'Italie est sincèrement désireuse de définir d'une manière plus précise et plus efficace un cadre de référence international pour les transferts d'armements, la non-prolifération des armes, la détection et la prévention du stockage déstabilisateur d'armes. En 1999, sera amorcé le processus d'examen des éléments initiaux de l'Arrangement de Wassenaar, sous la présidence de l'Ambassadeur Luigi Lauriola, et il faut espérer que cet arrangement contribuera concrètement à établir un ordre du jour international sur les armes légères et les petites armes.

La paix et la sécurité figurent parmi les responsabilités prioritaires de l'ONU, et nous sommes disposés à débattre de l'importante question de la réforme du Conseil de sécurité au titre du point 59 de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, je me contenterai de réaffirmer l'attachement de l'Italie à la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que le débat sur l'avenir du Conseil de sécurité repose sur les notions de démocratie et de représentation. Nous demeurons donc prêts à poursuivre les discussions et à contribuer aux activités que mène le Groupe de travail à composition non limitée, afin de parvenir à l'accord général prévu dans la résolution 48/26, au titre de laquelle l'Assemblée générale a créé le Groupe de travail. Tout en reconnaissant le caractère urgent de la question, nous n'ignorons pas le danger que comporte l'adoption de décisions hâtives avant

la conclusion d'un accord véritablement général. Ainsi que le Président de l'Assemblée générale l'a signalé à juste titre dans la déclaration qu'il a faite vendredi dernier à la fin du débat général, la question de la réforme institutionnelle exige une analyse attentive, de la prudence et un esprit de coopération et dans le processus qu'elle constitue le temps n'est pas le facteur décisif.

En ce qui a trait aux opérations de maintien de la paix, l'Italie appuie les efforts actuellement déployés pour promouvoir des arrangements prévisionnels, dont les documents y afférents ont été signés par l'Italie, en vue de doter l'ONU d'une capacité d'intervention rapide. Afin de renforcer tous les éléments du maintien de la paix, le Secrétariat, en réponse à l'invitation de la Cinquième Commission, devrait tout d'abord définir le concept de soutien logistique en tant que cadre de référence pour toutes les initiatives concernant ce domaine.

Dans le cadre des arrangements régionaux, nous observons attentivement les démarches entreprises par les pays africains amis, et par l'Organisation de l'unité africaine en particulier, pour accroître la capacité de réaction et d'intervention dans les situations de crise sur leur continent. Nous sommes en faveur de l'éventuelle création à l'ONU d'un groupe de soutien qui serait chargé d'examiner ces questions et d'offrir une aide concrète aux États africains.

Pour les sanctions, l'Italie reconnaît avec le Secrétaire général, qu'il convient de souligner la nécessité de disposer d'un mécanisme faisant des sanctions un instrument plus humain et plus efficace, et que l'intérêt accru manifesté pour des sanctions mieux ciblées ressort manifestement des mesures récemment appliquées en Angola et en Sierra Leone. L'Italie est convaincue que, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, les régimes de sanctions devraient être assortis d'exemptions humanitaires en faveur des groupes les plus vulnérables de la population civile. À ce sujet, nous appuyons les conclusions récemment adoptées par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Comité des droits de l'enfant.

Dans le domaine de la coopération pour le développement, l'Italie se réjouit de la mise en oeuvre des propositions de réforme du Secrétaire général en faveur d'une meilleure coordination interne et de la rationalisation des procédures et des activités de l'Organisation. Dans ce contexte, nous soulignons les résultats positifs déjà obtenus par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales. L'application préliminaire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans 18 pays pilotes et la

collaboration accrue entre les institutions de Bretton Woods et l'ONU donnent également des résultats encourageants.

Je rappelle que, en 1997, 65 % de l'assistance au développement a été accordée par l'Italie sur une base multilatérale et que 25 % de celle-ci a été acheminée par l'intermédiaire de l'ONU, dont les programmes pour le développement, notamment dans les pays les plus pauvres et les moins avancés, revêtent, à notre avis, une priorité absolue.

La rationalisation de l'ONU permettra de dégager des ressources et d'en assurer une utilisation plus efficace à des fins de coopération pour le développement, notamment en ce qui concerne l'objectif prioritaire de l'élimination de la pauvreté. Nous saluons le rôle décisif attribué à cette question dans les travaux prévus pour la session de l'an prochain du Conseil économique et social. Lorsqu'elle présidera le Conseil économique et social l'an prochain, l'Italie axera ses efforts sur le renouvellement du rôle de l'organe de coordination au coeur des nombreuses activités de l'ONU dans le domaine social et économique.

Ainsi que l'a affirmé le Ministre italien des affaires étrangères dans la déclaration qu'il a faite récemment à l'Assemblée générale, les crises financières qui frappent le monde depuis peu

«ont mis en lumière l'équilibre inadéquat entre le pouvoir du marché et le pouvoir des institutions. La mondialisation et la libéralisation ont certes de grands mérites. ... Mais un marché mondialisé exige une certaine dose de gouvernement mondial». (A/53/PV.11)

Dans le climat actuel, les Nations Unies ont un rôle unique à jouer en tant que point de référence pour aider à regarder au-delà des moments d'euphorie ou de crise et jeter les bases d'une vision véritablement universelle. Dans ce contexte, il est intéressant que le Secrétaire général fasse mention de la disposition inappliquée de l'Article 65 de la Charte concernant le lien qui existe entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social (ECOSOC). L'Article 65 pourra fournir un mécanisme plus efficace pour relever les défis de la mondialisation.

S'agissant de l'assistance humanitaire, l'Italie accueille favorablement les résultats concrets obtenus dans ce domaine, notamment en matière de coordination grâce à la création du poste de Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et de Coordonnateur des secours d'urgence, d'un Comité exécutif sur les affaires humanitaires et du Comité permanent interorganisations. Il est intéressant de

noter que pour la première fois l'ECOSOC a consacré une partie du débat de sa session de fond de juillet aux affaires humanitaires. Il faut espérer qu'il poursuivra et renforcera cette mesure, notamment à sa session de l'an prochain.

L'accent que met le Secrétaire général sur le renforcement de l'ordre juridique international nous satisfait pleinement. Le rapport examine à juste titre trois aspects principaux : le régime en matière de droits de la personne, les activités des tribunaux internationaux spéciaux et la création récente d'une Cour pénale internationale permanente.

À l'instar du Secrétaire général, nous estimons que la promotion des droits de l'homme ne devrait pas être traitée comme un élément distinct des autres activités de l'Organisation. Leur promotion devrait être un élément essentiel de toutes les activités que mène l'ONU, en particulier celles du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à chaque étape de leur accomplissement. Nous nous félicitons également de son appel lancé aux États Membres ne l'ayant pas encore fait pour qu'ils ratifient la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Les deux tribunaux spéciaux, l'un pour l'ex-Yougoslavie et l'autre pour le Rwanda, ont fait des progrès notables. Le rapport du Secrétaire général indique que dès le mois d'août 1998, les deux tribunaux ont confirmé des actes d'accusation établis contre une centaine de personnes. Il souligne également les décisions rendues récemment par le Tribunal pour le Rwanda et motivées par le crime de génocide. Il s'agit des premières décisions qu'ait jamais rendu une juridiction internationale pour juger les responsables du crime de génocide, que la communauté internationale considère comme étant le plus grave.

Cette année 1998 a également été témoin, le 17 juillet, de l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. L'adoption du Statut de la Cour est un jalon dans le développement du droit pénal international et un acquis majeur pour l'ONU et toute la communauté internationale. Comme l'a dit le Ministre italien des affaires étrangères, Lamberto Dini, il y a 15 jours,

«Le Statut de la Cour pénale internationale, adopté à Rome, représente probablement le plus grand progrès institutionnel accompli depuis la Charte de San Francisco.» (A/53/PV. 11)

Nous sommes convaincus que le processus de signature et de ratification du Statut progressera rapidement pour lui permettre d'entrer rapidement en vigueur.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat au titre de ce point.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, figurant dans le document A/53/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 10 de l'ordre du jour.

Point 20 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Projet de résolution (A/53/L.2/Rev.1)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie qui va présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution A/53/L.2/Rev.1.

M. Hidayat (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens d'abord à apporter une légère correction au paragraphe 6 du projet de résolution A/53/L.2/Rev.1. Les mots «paragraphe 4» devraient être remplacés par «paragraphe 4 et 5».

J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution A/53/L.2/Rev.1, «Assistance d'urgence à Antigua-et-Barbuda, Cuba, la Dominique, Haïti, la République dominicaine et Saint-Kitts-et-Nevis». Nous sommes heureux d'être associés à ce projet de résolution qui demande qu'une assistance soit fournie aux États Membres touchés par les destructions causées par le cyclone Georges.

Les États insulaires des Caraïbes prient chaque année à cette époque pour qu'une saison sans cyclone leur soit accordée. Mais cette année encore, leurs vœux n'ont pas été exaucés. Aux premières heures du dimanche matin 20 septembre, le cyclone Georges a commencé à se déchaîner, d'abord à Antigua-et-Barbuda puis à Saint-Kitts-et-Nevis, et ensuite sur les petites îles de Saba et Saint-Eustache. Puis ce fut le tour de la République dominicaine et d'Haïti. Mais Georges n'avait pas encore terminé son travail meurtrier. Il a ensuite frappé Cuba et Porto Rico. Après avoir dévasté l'infrastructure et la production agricole de ces îles, il s'est dirigé vers le sud-est des États-Unis.

Quoique le montant des dégâts reste à déterminer, les premiers chiffres dépassent 200 millions de dollars pour Antigua-et-Barbuda, et plus de 400 millions de dollars pour Saint-Kitts-et-Nevis, sans parler de la destruction de près de 50 % du secteur agricole de ce pays. La canne à sucre, culture habituellement très résistante, a été détruite par des vents soufflant à plus de 160 kilomètres à l'heure, les pertes en République dominicaine à environ 1,6 milliard de dollars et à 1,2 milliard en Haïti. À Cuba, c'est le secteur agricole qui a été le plus touché. Aux États-Unis, les estimations s'élèvent à plus d'un demi-milliard de dollars.

Au-delà des sommes associées à son passage, le cyclone Georges a coûté la vie à près de 500 personnes : beaucoup étaient en pleine force de l'âge, tandis que d'autres auraient été trop jeunes pour se souvenir de Georges — si seulement ils avaient survécu.

Le projet de résolution souligne les pertes en vies humaines et les destructions. Il note l'effort gigantesque qui sera nécessaire pour remédier à cette grave situation. Il prend note de la rapidité avec laquelle les gouvernements, les organes et organismes des Nations Unies, les organismes internationaux et régionaux, les organisations non gouvernementales et les particuliers apportent des secours. Il sollicite une aide pour déterminer les besoins à moyen et à long terme des pays affectés et mobiliser des ressources. Il demande également un appui en vue du renforcement des capacités de la région en matière de planification préalable aux catastrophes et de prévention de leurs effets.

Dans les expériences passées de telles catastrophes, l'intervention rapide de gouvernements amis et d'organismes régionaux et internationaux, comme l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe et le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales, comme le Comité international de la

Croix-Rouge, a représenté une contribution bienvenue aux efforts que font les gouvernements des pays touchés. Les pays frappés par le cyclone Georges sont profondément reconnaissants de l'aide fournie jusqu'à présent dans cette épreuve et de l'aide à venir.

À cet égard, les Gouvernements cubain et argentin méritent d'être mentionnés tout spécialement pour leurs offres d'assistance. Le déploiement des «Casques blancs» argentins et l'envoi de personnel et de matériel médical par La Havane sont de superbes exemples de l'importance de la coopération Sud-Sud.

Avant de terminer, j'ai également le plaisir d'ajouter que, outre le Groupe des 77 et la Chine, les pays suivants ont souhaité de se porter coauteurs de ce projet de résolution : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, Monaco, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovaquie, la Suède, et l'Ukraine.

Enfin, les auteurs du projet de résolution A/53/L.2/Rev.1 souhaitent remercier toutes les délégations qui ont contribué à l'élaboration de son contenu et le recommandent à l'attention de l'Assemblée dans l'espoir qu'il sera adopté par consensus.

M. Manz (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'interviens ici au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne déplore profondément les pertes en vies humaines et les destructions causées par le cyclone Georges à Antigua-et-Barbuda, Cuba, Haïti, la République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis et d'autres pays et territoires de la région. L'Union européenne est consciente des répercussions à moyen et à long terme de la catastrophe, qui exigent l'aide des organismes nationaux et internationaux et des initiatives privées pour l'apport de secours. L'Union européenne a contribué généreusement à ces efforts. L'Union européenne tient à remercier les auteurs de ce projet de résolution de leur coopération, qui a permis aux États membres de l'Union de parrainer le projet.

Mme Cornette (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : Le Guyana, qui préside actuellement le Groupe des délégations de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à New York, a l'honneur tout particulier de prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour relatif au projet de résolution A/53/L.2/Rev.1, intitulé «Assistance d'urgence à Antigua-et-

Barbuda, Cuba, la Dominique, Haïti, la République dominicaine et Saint-Kitts-et-Nevis».

Nous recommandons vivement l'adoption unanime de ce projet de résolution par l'Assemblée générale. Cette mesure opportune est le témoignage du soutien et de la solidarité qu'accorde la communauté internationale aux gouvernements et aux populations touchées par le cyclone Georges, qui a semé la mort et la destruction. Les gouvernements de la CARICOM sont particulièrement préoccupés par le sort des pays touchés, qui sont principalement des États frères de la région des Caraïbes et qui comprennent des États membres de la Communauté des Caraïbes.

Nous exprimons de cette tribune notre sympathie aux Gouvernements et aux populations d'Antigua-et-Barbuda, de Cuba, de la Dominique, d'Haïti, de la République dominicaine et de Saint-Kitts-et-Nevis à l'occasion des tragiques pertes en vies humaines et des destructions matérielles qu'ils ont subies. Nous nous engageons à leur offrir tout notre soutien et notre solidarité dans l'importante tâche qui les attend : organisation des secours, relèvement et reconstruction. En témoignage de leur sollicitude, plusieurs gouvernements des Caraïbes ont déjà répondu aux appels en fournissant de l'aide sous diverses formes.

Je voudrais également exprimer la sincère reconnaissance de la CARICOM aux gouvernements et aux institutions du système des Nations Unies qui ont déjà réagi face à ces pénibles circonstances. Nous comptons sur la communauté internationale pour appuyer les efforts que déploient les pays touchés pour se sortir de cette situation.

Enfin, il est important de dire que la catastrophe provoquée par le cyclone Georges a souligné une fois de plus l'extrême vulnérabilité des petits États en développement et la nécessité de se pencher tout spécialement sur les difficultés auxquelles ils doivent faire face. La fragilité de leur écosystème et de leur économie les rend particulièrement vulnérables aux influences des phénomènes naturels et économiques mondiaux. Nous demandons donc à la communauté internationale de renouveler à ces États sa solidarité et son soutien afin d'assurer leur stabilité à long terme au moment où nous nous préparons à l'évaluation, en 1999, du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

M. Tchoukov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe attache une grande importance aux questions du renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation.

Nous exprimons notre solidarité et notre soutien aux gouvernements et aux populations touchés par le cyclone Georges. La délégation russe voudrait faire état de sa décision de s'associer aux auteurs du projet de résolution intitulé «Assistance d'urgence à Antigua-et-Barbuda, Cuba, la Dominique, Haïti, la République dominicaine et Saint-Kitts-et-Nevis» (A/53/L.2/Rev.1).

Je tiens à attirer l'attention du Secrétariat sur le fait que dans la traduction russe du projet de résolution, le paragraphe 4 du dispositif ne comporte pas tous les noms des pays au nom desquels ce projet de résolution doit être adopté. Nous demandons au Secrétariat de bien vouloir corriger cette erreur.

Je saisis cette occasion pour dire que la Fédération de Russie fait sienne la résolution adoptée la semaine dernière intitulée «Assistance au Bangladesh dévasté par les inondations». Pour des raisons techniques, notre délégation n'a pas pu se porter coauteur de cette résolution au moment de son adoption. Nous tenons à faire savoir aujourd'hui que nous appuyons cette résolution et que nous souhaitons que notre appui soit consigné dans le compte rendu de cette séance.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.2/Rev.1, intitulé «Assistance d'urgence à Antigua-et-Barbuda, Cuba, la Dominique, Haïti, la République dominicaine et Saints-Kitts-et-Nevis».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/53/L.2/Rev.1?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/1 B).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant d'Antigua-et-Barbuda.

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de tous les pays touchés par ce cyclone de nature peu courante — Georges — je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude pour l'appui écrasant dont cette résolution a bénéficié.

En intensité, ce cyclone n'a pas été aussi grave que Gilbert, Hugo ou Louis qui ont frappé ces dernières années, mais en partant du Cap-Vert, il a suivi la voie prévue par les ordinateurs dont il ne s'est jamais écarté. Normalement, lorsqu'il y a cyclone, on établit une liste des îles ou des pays susceptibles d'être touchés. Mais ce cyclone a frappé tous les pays dont on a dit qu'ils pouvaient être touchés. De plus, Georges est passé par toutes les zones linguistiques. Il

a frappé les territoires d'expression hollandaise de Saint-Eustache et Saba, il a frappé les pays hispanophones que sont Cuba et la République dominicaine, il a frappé le pays francophone et de langue créole qu'est Haïti, et il a frappé les pays anglophones que sont Antigua-et-Barbuda et Saint-Kitts-et-Nevis.

Dans un pays, près de 80 % du parc immobilier a été détruit. De nombreuses personnes sont restées sans abri dans tous les pays. Et il me semble que l'Assemblée doit penser à l'avenir et mettre en place un fonds spécial destiné aux pays petits États insulaires en développement, qui sont très vulnérables. Si pendant 45 ans Antigua-et-Barbuda a échappé à tout cyclone, trois l'ont frappée au cours de ces trois dernières années.

De plus, il y a d'autres vicissitudes dans les territoires des Caraïbes. Entre autres, des volcans — il y a un volcan actif à Montserrat, un autre se réveille aux larges de la Grenade, et d'autres existent à Saint-Vincent, à la Guadeloupe et dans d'autres régions des Caraïbes. Nous sommes ainsi dans une situation précaire et dans une situation géographique vulnérable, voilà pourquoi nous devons constamment rappeler notre vulnérabilité.

Une fois de plus je remercie ceux qui ont appuyé la résolution, mais je demande également que l'on accorde une attention particulière à la mise en place d'un fonds qui pourra être utilisé rapidement chaque fois que survient une situation d'urgence.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 20 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.